



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-24

Ottawa, le 2 février 2006

Le Conseil **approuve** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Canada/ Aliant Telecom Inc.	Accord de raccordement et d'exploitation	8340-B2-200515497	le 22 décembre 2005

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*